

Présents : DUPUIT Guy, CLERC Hervé, MUZY Josiane, MONIER Joël, COLIN Christelle, PONTTHUS Jacques, CHAMBOUVET Philippe, ROBIN Nathalie (arrive au cours du point n° 2), BOULLY Stéphanie, BOZONNET Éric, ROUDEIX Hélène, MARIN Alain, COEURET Christelle, DESMARIS Thierry, VOLATIER Leslie et BERTHILLOT Gisèle.

Excusés : VALÉRIE Pierre (donne pouvoir à PONTTHUS Jacques),
GUILLERMIN Cécile (donne pouvoir à VOLATIER Leslie).

Absent : BUISSON Nicolas.

M. le Maire ouvre la séance de ce sixième Conseil Municipal de cette année 2022. Il procède à l'appel et vérifie le quorum. Le quorum est atteint, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

////////////////////

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Philippe CHAMBOUVET, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

////////////////////

2. Approbation des comptes rendus des séances des 02 et 16 mai 2022

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le projet de compte rendu de réunions des lundis 02 et 16 mai 2022, qui leur a été préalablement transmis.

S'agissant du compte rendu du lundi 02 mai 2022, aucune observation n'étant relevée, celui-ci est approuvé à la majorité.

Pour : 14
Contre : 3 (Leslie VOLATIER, Cécile GUILLERMIN et Thierry DESMARIS)
Abstention : 0

Arrivée de Nathalie ROBIN à 20h14.

Pour le compte rendu du 16 mai 2022, Thierry DESMARIS a fait part au préalable auprès du secrétaire de séance, de deux remarques, qui ont été déjà été intégrées, une portant précision concernant le nouveau véhicule du CPINI et une autre sur une information erronée concernant la date de la Vogue à Mézériat.

Aucune autre observation n'étant relevée, le compte rendu du lundi 16 mai 2022 est approuvé à la majorité.

Pour : 15
Contre : 3 (Leslie VOLATIER et pouvoir de Cécile GUILLERMIN et Thierry DESMARIS)
Abstention : 0

////////////////////

3. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour l'adhésion au Groupement de Défense Sanitaire (rapporteur : Guy DUPUIT)

Lors de la conférence des maires du 27 janvier dernier, les élus ont assisté à une présentation du Groupement de Défense Sanitaire (GDS) leur expliquant les enjeux de la lutte contre le frelon asiatique sur le territoire communautaire et les incitant à adhérer au Groupement de Défense Sanitaire (GDS) à hauteur de 100,00 € par commune.

Dans un souci d'efficacité, par délibération en date du 28 mars, le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer au GDS pour le compte des communes, soit à hauteur de 1 800,00 € et de répercuter cette charge aux communes dans le cadre de la CLECT.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport de la CLECT en date du 23 mai 2022 et d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

////////////////////

4. Aménagement d'une aire de stationnement de camping-cars – Demande de subventions (rapporteur : Guy DUPUIT)

La commune s'engage dans le projet d'aménagement d'une aire de stationnement de camping-cars et peut bénéficier dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, de subventions.

Dépenses	€ HT	Recettes	€	Taux (%)
Étude technique	6 900.00	Fonds propres / emprunt	27 146.00	20.00
		sous-total autofinancement	27 146.00	20.00
Travaux	128 833.00	UE		
		Etat (DSIL)	27 146.00	20.00
		Région	46 085.00	34.00
		Département	35 356.00	26.00
		CCV	0.00	
		Autre	0.00	
		sous-total subvention publique	108 587.00	80.00
TOTAL € HT	135 733.00	TOTAL € HT	135 733.00	100.00

L'adjoint aux finances précise qu'au niveau du budget, il a été prévu une ligne de dépense de 90 000 € mais qu'aucune subvention n'a été inscrite en recette.

Le débat permet de répondre aux questions sur l'obtention des subventions qui n'est pas automatique et fonction des budgets des différents financeurs.

Le Conseil Municipal décide donc, à l'unanimité, de solliciter l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Ain et tout autre organisme compétent pour l'attribution de subventions relatives à cette opération.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

////////////////////

5. CPINI – Demande de subventions auprès du SDIS (rapporteur : Guy DUPUIT)

Lors de la préparation budgétaire, les sapeurs-pompiers ont fait connaître auprès de la commune leurs besoins en équipements et vêtements pour l'année 2022. Le Maire a décidé de retenir les sommes de 1 588,82 € HT de matériels (échelle télescopique, détecteur CO2, tronçonneuse, Bip avec leurs housses,...) et 544,76 € HT de vêtements et équipements (galons, calots, bavolet de nuque), soit un total de 2 133,58 € HT.

Thierry DESMARIS, Chef de corps des sapeurs-pompiers, détaille les matériels et vêtements qui ont été demandés auprès de la commune. M. le Maire donne des précisions quant aux taux de subvention possibles du SDIS en fonction des biens commandés.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter auprès du SDIS les subventions correspondantes pour l'achat de matériels et de vêtements susmentionnés pour le CPINI de Mézériat.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

////////////////////

6. Gratification d'une stagiaire (rapporteur : Guy DUPUIT)

Anaïs DESPLANCHE, actuellement en préparation d'un baccalauréat professionnel « accueil » au lycée Marcelle Pardé à Bourg-en-Bresse, a effectué un stage au secrétariat de mairie, du 30 mai au 30 juin 2022. Pour la remercier du travail accompli pendant cette période (notamment lors de la préparation des élections législatives), il est proposé de lui verser une gratification.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'instituer une gratification à Anaïs DESPLANCHE et d'en fixer le montant à 250,00 €.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

////////////////////

7. Approbation du périmètre de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la Vallée de la Veyle (rapporteur : Guy DUPUIT)

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal doit délibérer sur l'approbation du périmètre de l'ENS de la Vallée de la Veyle, dossier évoqué lors de la séance du 02 mai 2022 par les représentants du Syndicat Veyle Vivante.

Un site a été identifié en 2015 et labellisé par le Département en ENS « Prairies humides et bocagères de la basse Veyle » sur les communes de Pont-de-Veyle, Saint-Jean-sur-Veyle, Laiz, Perrex et Biziat comme site naturel remarquable d'un point de vue écologique, géologique et paysager. Il est proposé aujourd'hui d'étendre ce périmètre aux communes de Saint-Rémy, Saint-Denis-lès-Bourg, Polliat, Montcet, Vandeins, Mézériat, Vonnas et Saint-Julien-sur-Veyle.

Pour rappel, la labellisation en ENS n'apporte aucune contrainte réglementaire à l'égard des propriétaires, des exploitants des parcelles, ni des autres usagers (promeneurs, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs). Il s'agit d'une démarche de gestion et de mise en valeur du site.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'approuver l'extension de la labellisation du site ENS « Vallée de la Veyle » suivant le périmètre joint,

- décider de participer au comité de cet ENS, qui vise à définir et à valider les actions de gestion, de valorisation et d'ouverture du site au public en cohérence avec la préservation et la protection du milieu naturel.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Suite à la sollicitation du Maire, Éric BOZONNET et Stéphanie BOULLY se sont proposés en qualité de représentants pour siéger au sein du comité de l'ENS.

////////////////////

8. Mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires (rapporteur : Guy DUPUIT)

A compter du 1^{er} janvier 2023, la commune de Mézériat passera à la comptabilité M57 en lieu et place de la M14. Pour se faire, elle doit au préalable s'engager dans une démarche de télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité (budget primitif, compte administratif, etc.). Jusqu'à lors, par convention en date du 1^{er} août 2012, seules les délibérations et actes règlementaires (arrêtés) étaient télétransmis.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

////////////////////

9. Publicité des actes administratifs (rapporteur : Guy DUPUIT)

Les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune, afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les formes de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel, à savoir :

- publicité par affichage sur le panneau latéral de la mairie,

et/ou

- publicité sous forme électronique sur le site de la commune www.mezeriat.fr

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

////////////////////

10. Débat sur la protection sociale complémentaire

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 impose aux employeurs publics, à l'instar du secteur privé, de participer au financement d'une partie des garanties de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Ainsi, les employeurs publics participeront désormais au financement des garanties de protection sociale complémentaire souscrites par leurs agents et destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (complémentaires santé), à hauteur d'au moins 50 % d'un montant de référence qui a été fixé à 30 € mensuel, soit 15,00 € mensuel.

De plus, les collectivités et établissements publics participeront au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès (prévoyance) auxquelles souscrivent leurs agents, à hauteur d'au moins 20 % d'un montant de référence qui a été fixé à 35 € mensuel, soit 7 € mensuel.

L'obligation de participation des employeurs à hauteur d'au moins 50 % de la protection sociale complémentaire santé va s'imposer progressivement pour les employeurs territoriaux :

- dès le 1^{er} janvier 2025 pour la participation à la prévoyance ;
- et au 1^{er} janvier 2026 en ce qui concerne la participation à la complémentaire santé.

Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics doivent organiser un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

A Mézériat, une participation de 12,00 € mensuelle par agent proratisée en fonction du temps de travail a été mise en place depuis le 1^{er} juin 2016, au titre de la prévoyance (couverture des risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès). Aucune participation n'a été mise en place à ce jour concernant la participation à la complémentaire santé.

Le débat est donc lancé sur la question de la protection sociale complémentaire. Il serait équitable de proposer une mutuelle santé au bénéfice des agents, ne serait-ce que par rapport au secteur privé. L'obligation de la complémentaire santé devra intervenir en 2026, ce qui laisse le temps de la réflexion pour en définir les modalités et le montant de la participation.

M le Maire indique que le Centre de gestion de l'Ain devrait constituer un groupement de commandes au niveau départemental (comme il le fait déjà pour l'assurance collective de la commune) pour le compte des collectivités membres, ce qui aura pour avantage d'obtenir des propositions plus intéressantes.

Le débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire est clos. Le Conseil Municipal en prend acte.

////////////////////

11. Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Date de signature	Acte	Prestataire	Objet	Montant € HT
18/05/2022	marché	B.71 Print	Achat de brochures pour le Plan Communal de Sauvegarde	598,96
18/05/2022	marché	SICMA	Achat d'un véhicule électrique pour les services techniques (e-Partner Premium)	25 000,00
01/06/2002	marché	ALC (Atelier Laurent Chassagne)	Étude de faisabilité pour l'aménagement d'une crèche et d'une maison des associations dans l'ancienne école maternelle	3 800,00
01/06/2022	marché	LEBLANC	Achat de fournitures de décorations	812,48
01/06/2022	marché	LEBLANC	Achat d'un sapin lumineux	5 790,50
20/05/2022	marché	B.71 Print	Achat de brochures pour le DICRIM	880,00
07/06/2022	marché	GALLIN	Achat de matériels pour le CPINI (triangle d'évacuation pour sécuriser la victime)	106,66
07/06/2022	marché	CARR'EAU Nettoyage	Nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux	960,77
10/06/2022	marché	SARL BARBET	Réparation du réseau eaux pluviales route de Fay	1 799,58
13/06/2022	marché	FONTENAT TP	Location d'une pelle pour gerbage et fermeture de terre végétale provenant du chantier « groupe scolaire »	1 350,00
22/06/2022	marché	SARL BARBET	Réalisation d'un branchement eaux pluviales route de Chaveyriat	1 078,59
22/06/2022	marché	SOCAFL	Réalisation de travaux de voirie 2022	14 877,00
22/06/2022	marché	DOUVRE Patrick	Fourniture et pose d'un plafond à l'ancienne agence Crédit agricole	2 916,00
22/06/2022	marché	PONTHUS DANY PLÂTRERIE PEINTURE	Travaux de plâtrerie peinture à l'ancienne agence Crédit agricole	8 022,60
22/06/2022	marché	PONTHUS DANY PLÂTRERIE PEINTURE	Fourniture et pose de portes à l'ancienne Crédit agricole	930,00
22/06/2022	marché	SARL FORT Père et Fils	Travaux de plomberie chauffage à l'ancienne agence Crédit agricole	4 372,00
22/06/2022	marché	AGORESPACE	Mise en sécurité du city stade au lieudit « Les Badelles »	8 861,00
23/06/2022	marché	PAMIES PRO	Achat de vêtements pour les services techniques	642,80
27/06/2022	marché	DUMONT SECURITE	Achat de vêtements pour le CPINI	659,73
27/06/2022	marché	TPL	Achat de matériels pour le CPINI (birdy avec housse)	413,30
27/06/2022	marché	GALLIN	Achat d'un détecteur monogaz et d'une échelle télescopique pour le CPINI	619,55
27/06/2022	marché	DOMBES AGRI	Achat d'une tronçonneuse pour le CPINI	415,83

Le Conseil Municipal prend acte de ces délégations.

////////////////////

12. Commissions communales

Les comptes rendus de réunions ayant été préalablement transmis aux conseillers municipaux, chaque Adjoint fera un point bref sur le travail de la commission, dont il assure la vice-présidence.

Josiane MUZY, deuxième Adjointe en charge de la sécurité et des affaires scolaires, prend la parole et souhaite tout d'abord faire un bilan sur l'activité de ce premier semestre. Elle adresse ses remerciements à tous les conseillers (ères) des trois commissions, dont elle a la vice-présidence et qui ont travaillé sans relâche à la réalisation du Mézémag, du DICRIM et du PCS, que ce soit pour la conception des articles,

la recherche effectuée dans les archives, les corrections. Elle n'oublie pas bien sûr leur active participation aux nombreuses réunions, qui ont permis d'avancer et d'être prêt à temps. Elle tient également à souligner le travail de fourni sur le site internet, qui est certes encore incomplet sur quelques points, mais que les élus s'attèlent très régulièrement.

La deuxième Adjointe n'oublie pas non plus, les membres de la commission affaires scolaires, puisque là aussi un gros travail de rédaction a été effectué concernant le conseil municipal enfants.

Josiane MUZY compte sur tous les élus à la rentrée pour continuer d'avancer sur les dossiers en cours. Il reste encore beaucoup de travail à accomplir dans la commission affaires scolaires ce mois de juillet, avant de goûter à un repos bien mérité en août.

■ Commission Communication

La deuxième Adjointe annonce que le Bon A Tirer (BAT) du Mézémag a été validé, il est actuellement en cours d'impression. La livraison devrait se faire pour le lundi 11 juillet au plus tard. Elle sollicite les élus pour aider à encarter le DICRIM et l'affiche de la Vogue. Pour la distribution, vu avec l'Adjoint aux travaux, celle-ci pourrait avoir lieu les 12 et 13 juillet au plus tard.

La deuxième Adjointe revient sur l'évolution du site internet. Celui-ci reste encore à améliorer, tout ne se fait pas en un jour, et même pas sur une année. Elle tient à rappeler que le site a été complètement refait dans un premier temps dans une technologie plus moderne en 2020. Puis le bâtiment hébergeant le serveur a brûlé et qu'il a donc tout fallu tout reconstruire une seconde fois. C'est pourquoi, la mise à jour s'est d'abord faite sur ce qu'il semblait le plus prioritaire. Il est nécessaire à présent d'améliorer les rubriques communales, chose que les membres de la commission s'attèleront dès la rentrée.

■ Commission Sécurité

Josiane MUZY poursuit et fait le point sur le travail de cette commission. Le BAT du DICRIM a été reçu ce jour à 15h30. Elle a transmis les dernières corrections à 17h00, celles-ci seront traitées rapidement ce qui permettra au DICRIM d'être encarté et transmis avec le Mézémag.

Pour le PCS, les membres de la commission sont en attente d'une maquette, la priorité étant le Mézémag et le DICRIM.

■ Commission Affaires scolaires

Josiane MUZY termine en faisant le point sur les dossiers suivis par la commission.

Deux dates importantes à retenir, le mardi 05 juillet, réunion avec le Sou des écoles et le jeudi 07 juillet, réunion prévue pour discuter de la dénomination du nom et de la préparation du déménagement du futur groupe scolaire et de l'organisation de la logistique. Le lundi 29 août à 10h00, une rencontre avec les employés communaux intervenant dans les écoles est prévue. La rentrée scolaire 2022 se fera de manière habituelle. L'entrée dans le nouveau groupe scolaire ne sera pas forcément compliquée, mais demandera beaucoup de présence pour affiner et revoir au coup par coup l'organisation. Ainsi, à compter du mois de novembre et l'installation dans le nouveau bâtiment, il faudra voir si l'organisation doit ou non rester en l'état. La deuxième Adjointe indique qu'il faudra de la souplesse pour les élus et les employés. Tout est à reprendre, à travailler, à revoir. On sera sans doute dans l'obligation de procéder à des changements d'affectation, voire d'horaires et faire des essais pour arriver au meilleur résultat.

Le vendredi 17 juin dernier à 15h00 a eu lieu la distribution des permis piétons et des calculatrices aux élèves de CM2 en partance en 6^{ème}.

Le mardi 21 juin, une présentation de la mise en place du Conseil Municipal des Élèves (CME) a été effectuée auprès des enfants, qui ont immédiatement adhéré au projet. Les parents ont reçu quant à eux, l'explication de ce projet par voie électronique. Rendez-vous est donné en septembre pour inscrire les élèves qui souhaiteraient se présenter, travailler avec eux sur leur campagne électorale et préparer le réaliser l'élection (prévue en octobre). Le règlement, la fiche d'inscription sont prêts il n'y a plus qu'à....

■ Commission Animation

Christelle COLIN, quatrième Adjointe, rend compte du travail mené par les membres de la commission en vue de l'organisation des manifestations à venir :

- 14 Juillet : remise de gerbe et vin d'honneur à 11h00.
- Week-end de la Vogue des 27, 28 et 29 juillet : apéritif et remise de tickets aux enfants pour les manèges, participation de la Banda, soirée andouillettes et bal champêtre le samedi et le lundi, concours de boules.
- Manifestations de la rentrée : forum des associations le 10 septembre 2022, concert de Mézé'animations le 17 septembre. Le marché des producteurs locaux sera exceptionnellement décalé au 11 septembre, au lieu du 18 septembre. Les journées du patrimoine auront lieu le week-end des 17 et 18 septembre avec au programme, visite du site de la chapelle de Montfalcon et la réalisation d'une enquête sur le village. L'accueil des nouveaux habitants est déplacé au samedi 08 octobre à 11h00 car le 24 septembre (date initialement retenue) est prévue l'inauguration du gymnase de l'rance. Enfin vendredi 30 septembre, soirée des champions et le dimanche 09 octobre, opération « brioches » en faveur de l'ADAPEI avec la tenue d'un stand sur la place du marché.

■ Commission Développement Durable

Jacques PONTNUS, cinquième Adjoint, informe qu'une réunion est prévue le lundi 18 juillet à 16h00 à la mairie, pour relancer l'union commerciale de Mézériat. Cette réunion se fera avec la participation de l'agent en charge du commerce de la CCV, Mme Corinne HO.

■ Commission Santé publique

Philippe CHAMBOUVET, Conseiller délégué à la santé publique, fait tout d'abord un point sur la situation endémique du COVID. Force est de constater que l'épidémie de COVID revient, une réflexion est relancée sur le port du masque en réunion. Concernant les vaccinations, à l'instant T, les centres sont fermés, la pharmacie de Mézériat vaccine donc à tour de bras en appui avec les médecins de Mézériat mais aucune vaccination ne pourra se faire au mois d'août à la pharmacie.

L'intégration des deux Ukrainiennes se passe bien, l'alphabétisation se poursuit de manière intensive. La mère de famille a trouvé du travail.

Un point est effectué sur les résultats issus de l'enquête OPAH pour les périmètres d'actions en vue de la réhabilitation de certains bâtiments. Une réunion est prévue le 12 juillet pour savoir qui fait quoi car Vonnas et Pont-de-Veyle ont été retenus pour « petites villes de demain » mais la question se pose à ce jour pour Mézériat.

Les membres de la commission s'attèlent à la préparation du déménagement du groupe scolaire et la logistique du, celui-ci devrait avoir lieu à partir du 22 octobre. Si le nouveau planning est respecté, la visite de la commission de sécurité pourra permettre de prendre possession du bâtiment dès le 13 octobre. A suivre. Le camion de déménagement est déjà réservé ainsi que les bennes. Le déménagement va devoir aussi se faire avec la participation des enseignants, des parents, des membres du le Sou des écoles. Le conseiller municipal lance d'ailleurs, un appel à l'ensemble des élus pour toutes les personnes qui veulent s'investir dans le déménagement.

■ Commission Travaux

Joël MONIER, Adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme, évoque le projet de travaux route de Polliat avec l'aménagement de la voie et la sécurisation des abords. Une réunion est prévue le mercredi 06 juillet à 09h00 avec la participation de M. Thévenard, agent du Département de l'Ain en charge des routes.

Plusieurs marchés ont été validés et notifiés aux entreprises concernées, notamment l'aménagement de l'ancienne agence du Crédit agricole en boutique partagée. Les travaux devraient commencer ces prochaines semaines, et ce pour une durée de 2,5 mois.

Une armoire d'éclairage public est défectueuse route de Polliat, un signalement a été fait auprès du SIEA de l'Ain.

L'aménagement du cimetière est temporairement reporté dans l'attente d'études de sols qui doivent être réalisées, le permis de construire a toutefois été déposé et est en cours d'instruction.

S'agissant du groupe scolaire, M. le Maire indique qu'un nouveau planning de travaux a été établi, suite au retard de 4 semaines d'une entreprise, retard à ce jour non rattrapé, ce qui a enregistré un retard global dans l'exécution des prestations. Pour autant, aucune entreprise ne rencontre de problème de livraison des matériaux à ce jour. Ce qui ne modifie pas la date du déménagement prévue aux vacances de Toussaint.

■ Commission Finances

Hervé CLERC, Adjoint en charges des finances, fait un point sur la situation financière de la commune à ce jour.

Point sur les dépenses du groupe scolaire au 30 juin 2022

	Paiement effectués (€ TTC)	Reste à payer (€ TTC)
Travaux	2 110 513,53	1 917 290,47
Maîtrise d'œuvre	371 909,99	117 418,57
Total	2 482 423,52	2 034 709,94

Des entreprises ont sollicité des indemnités à verser au titre de la théorie de l'imprévision. A voir quelle sera la position de la collectivité sur le sujet.

Point sur les recettes du groupe scolaire au 30 juin 2022

Subventions à recevoir (€)	Montant de la trésorerie (comprenant l'emprunt de 1 800 000,00 € suite à son déblocage au 25/05/2022)	Total (€)
562 304,00	1 715 791,14	2 278 095,14

Soit un excédent de 243 386,10 € (dépenses – recettes = 2 034 709,94 – 2 278 095,14)

Point sur la situation budgétaire de la commune au 30/06

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses (€)	Recettes (€)	Dépenses (€)	Recettes (€)
	569.322.39	604.272.71	1 598 465.24	2 937 467.72
Excédent	34.950.32		1 339 002.48	
Excédent global	1 373 952.80			

■ Planning des prochaines réunions

Mercredi 31 Août – 19h00	Commission Santé Publique
Jeudi 07 juillet 2022 – 20h00	Commission Affaires scolaires
Mardi 26 juillet 2022 – 20h00	Commission Animation
Jeudi 25 août 2022 – 20h00	Commission Animation
Jeudi 21 juillet 2022 – 18h30	Commission Finances
Mercredi 20 juillet 2022 – 20h00	Commission Développement Durable
Jeudi 07 juillet 2022 – 18h30	Commission Urbanisme
Lundi 29 août 2022 – 20h00	Commission Affaires scolaires
Lundi 12 septembre 2022 – 20h00	Conseil Municipal

////////////////////

13. Informations Communauté de Communes de la Veyle (CCV)

■ Conseil Communautaire

M. le Maire rappelle que la dernière séance de conseil communautaire s'est tenue le lundi 27 juin 2022 à Chanoz Chatenay. Le compte rendu de séance est consultable sur <http://www.cc-laveyle.fr/l-institution/les-comptes-rendus>.

■ Commission transition écologique et mobilités

Jacques PONTIUS informe qu'une réunion est prévue le samedi 08 octobre à 08h30 avec les représentants de la Chambre d'agriculture de l'Ain.

■ Commission aménagement du territoire et développement économique Joël MONIER

Joël MONIER annonce les dates à retenir dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) :

- Comité syndical du lundi 18 juillet : approbation du SCOT
- Conseil communautaire du lundi 25 juillet : approbation de l'arrêt projet du PLUi

A noter que les remarques formulées par les élus de Mézériat sur le projet de règlement de PLUi sont d'ores et déjà prises en compte. Une réflexion a toutefois été lancée concernant la densité à l'hectare prévue dans le PLUi et considérée élevée sur un secteur de la commune.

- Délai de 3 mois ensuite réservé à la consultation des personnes publiques associées (administrations, etc.).
- Novembre 2022 : enquête publique. Le troisième Adjoint incite d'ores et déjà les personnes concernées à se manifester à Vonnas ou Pont-de-Veyle, les deux sites sur lesquels sont prévues les permanences du commissaire enquêteur.
- Premier semestre 2023 : adoption et entrée en vigueur du nouveau PLUi.

Aucune question n'étant soulevée, le Maire rappelle que le PLUi est de la compétence de la Communauté de communes et que les personnes qui souhaitent une nouvelle réunion publique sur le sujet doivent en adresser la demande à la CCV.

////////////////////

14. Comptes rendus des travaux des associations, des syndicats et autres organismes

■ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Nathalie ROBIN, Conseillère déléguée en charge des affaires sociales et Vice-Présidente du CCAS, rend compte des différents points abordés lors du dernier Conseil d'administration en date du 28 juin 2022.

- Délibération sur la publicité des actes administratifs,
- Bilan sur le coût des repas et des colis, 3 490 € pris en charge par le CCAS, même s'il reste encore 2-3 factures à recevoir et régler,
- Retour d'un questionnaire adressé aux seniors dans les colis et lors du repas sur les sujets qui pourraient les intéresser ; activités à la résidence (séance d'activité physique adaptée, activité musicale, etc), réunions d'information...
- Une nouvelle entrée va se faire au mois d'août à la résidence autonomie, qui est à ce jour presque au complet. Le protocole d'admission des futurs résidents sera revu en conséquence, une priorité sera donnée sur la domiciliation du résident et du groupement familial.
- Côté animations, les ateliers musicaux ont connu un vif succès et seront reconduits l'année prochaine.
- Le montant des séances d'activités physiques adaptées sera revu à la hausse, ce qui occasionnera un coût à charge pour le CCAS
- Les futures activités : barbecue de la banque alimentaire en juillet et début octobre, défilé rétro.

Côté administratif, la Vice-Présidente évoque le Programme ESMS Numérique (Etablissements Sociaux et Médicaux Sociaux), l'objectif étant de développer le numérique dans ces établissements et notamment le Dossier Usager Informatisé. Des appels à projets ont donc été lancés pour se doter d'un logiciel. Une présentation a été faite à la résidence, présentation très convaincante permettant d'assurer un meilleur suivi de chaque résident (suivi administratif, etc.) et une traçabilité. Bref, un outil très complet.

Le plan de gestion de crise avance, grâce notamment à l'aide d'Hélène ROUDEIX.

Un comité de suivi aura lieu le 27 juillet à 17h00.

Ces deux gros dossiers feront partie des points qui seront évalués au niveau qualité lors du second semestre 2023 (Dossier Usager Informatisé et plan de gestion de crise). D'ici là, une grosse année de travail attend les membres du Conseil d'administration.

Sur le plan technique, les dysfonctionnements se résolvent au fur et à mesure.

Nathalie ROBIN conclut son intervention en annonçant que le prochain conseil d'administration aurait lieu le mercredi 21 septembre à 18h30.

■ Comité du Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc

Les élus prennent connaissance et acte par Jacques PONTIUS, du rapport sur la qualité de l'eau établi par le Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc pour l'année 2021.

Ce rapport peut être consultable auprès du siège du Syndicat <http://www.eausvrj.fr/pageLibre0001168f.aspx> et du secrétariat de mairie pendant les heures d'ouverture.

Il y aura des travaux au lieudit « Les Plaines » au moins d'octobre pour changer des canalisations défectueuses entre Vonnas et Mézériat et permettre ainsi d'assurer la défense incendie sur le lieu.

■ Assemblée générale de la Société de chasse (Josiane MUZY)

Josiane MUZY présente le compte rendu de l'assemblée générale à laquelle elle a assisté sous la présidence de Claude CARBON.

Le bilan financier de l'association est bon car les manifestations marchent bien. Un bénéfice de 832,33 € a été réalisé pour la saison, ce bénéfice permet de financer sans souci les mensualités du prêt contracté par l'association pour le financement de son nouveau local. Une volière est en construction.

Un rappel a été effectué auprès des chasseurs sur les différentes réglementations en matière de chasse. Quelques modifications dans la composition des membres du bureau ont eu lieu.

Le Président a conclu en insistant sur la sécurité et la courtoisie des chasseurs à l'égard des habitants vis-à-vis de la pratique de leur activité.

■ Assemblée générale du FCBV (Football Club du Bord de Veyle)

Joel MONIER présente brièvement le bilan de la saison 2021-2022 du FCBV. 175 joueurs et une vingtaine de membres composent l'effectif. Les manifestations organisées ont bien marché. Le bilan financier est positif pour la saison.

////////////////////

15. Informations et questions diverses

→ M. le Maire fait le point sur l'aménagement de la Place du marché, suite à la réunion du 22 juin dernier. La consultation pour la réalisation d'une étude de faisabilité du projet se poursuit.

Le Maire a rencontré le propriétaire des parcelles cadastrées E 753, 754, 755, 756, 757, 758 et 762 sises au lieudit « Les Badelles » à Mézériat, à proximité du futur groupe scolaire pour étudier un projet d'aménagement d'un cheminement doux qui pourrait relier la nouvelle école à l'ancienne école maternelle. Le propriétaire a bien confirmé son intention de vendre la totalité du tènement. L'idée serait donc de saisir l'EPF pour qu'il réalise le portage foncier et financier de l'opération sur une période de 6 ans. Une négociation est actuellement en cours avec ledit propriétaire quant au prix de cession des terrains.

M. le Maire annonce qu'il a signé l'acte de vente du bâtiment du Cambodiana. Le nouveau propriétaire pourra bénéficier de subventions de la Région et de la CCV pour l'aider au financement de ses travaux à hauteur de 30 %.

La signature pour l'acquisition du local de l'ancienne agence du Crédit agricole a également eu lieu devant le notaire. Le local sera aménagé prochainement en boutique « partagée » avec une ouverture prévue d'ici la fin de l'année.

L'étude de requalification de la zone de la Bresse a été attribuée à la société FLORES (Villeurbanne). Différentes phases de rendu sont prévues dans le marché, le résultat final sera présenté en janvier 2023.

S'agissant du gymnase de Mézériat, les travaux vont bientôt s'achever. La réhabilitation de l'esplanade extérieure sera réalisée et s'ajoutera aux travaux initialement prévus. Une réunion a eu lieu le mardi 24 mai avec les représentations des associations utilisatrices, une application de réservation et une autre pour le signalisation et le suivi des dysfonctionnements vont être mis en place. Soucis techniques et réservations pourront donc être gérés à distance. La date du samedi 24 septembre a été retenue pour l'inauguration du site.

Guy DUPUIT conclut en rappelant que le samedi 09 juillet au soir, aura lieu le concert de l'artiste Louane précédée de la réception des travaux de la base de loisirs.

→ Thierry DESMARIS fait part du mécontentement d'un artisan communal, qui se plaint de ne pas avoir été consulté lors de la réalisation de travaux. Joël MONIER, lui répond que les consultations s'effectuent en fonction de la nature des travaux mais qu'il pourra être questionné pour un autre chantier. Une attention particulière sera accordée lors de prochaines consultations.

Le Conseiller municipal et chef de corps signale que le nouveau véhicule de première intervention des sapeurs-pompiers n'est toujours pas revenu suite à son aménagement, l'ancien véhicule est donc repassé au contrôle technique afin de pouvoir continuer de circuler. L'ancien véhicule sera revendu pour un montant de 1 300,00 €.

Enfin, le Conseiller municipal relate la plainte d'un administré relative à un dépôt sauvage sur une parcelle privée au lieudit « Les Marmesins ». S'agissant d'une intervention sur une propriété privée, il revient de saisir les services de gendarmerie.

////////////////////

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ou information n'étant posée ou donnée, M. le Maire lève la séance à 22h39 et souhaite de bonnes vacances à tous les membres de l'assemblée délibérante.

La prochaine séance de conseil municipal aura lieu le lundi 12 septembre 2022 à 20h00.